

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
TOULOUSE

Dénomination : FITTINGBOX

n° de gestion : 2006B02458

n° d'identification : 491 452 991

n° de dépôt : A2012/009676

Date du dépôt : 22/06/2012

Pièce : Extrait de procès-verbal d'assemblée
générale ordinaire du 25/05/2012



1565128



1565128

FITTINGBOX
Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance
au capital de 156.780 euros
Siège Social : 644 Voie l'Occitane – Immeuble Arizona – Bâtiment A
31670 LABEGE
491 452 991 R.C.S. TOULOUSE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 25 MAI 2012

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

L'an deux mil douze, le 25 mai à 12 heures,

Les actionnaires de la Société FITTINGBOX, Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance, au capital de 156.780 euros, dont le siège social est sis 644 Voie l'Occitane – Immeuble Arizona – Bâtiment A – 31670 LABEGE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE sous le numéro 491 452 991, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle dans les bureaux parisiens de la société sis 2, rue de la Roquette – Cour de Février – 75011 PARIS, sur convocation régulière, effectuée le 4 mai 2012 par Maître François DUVAL, dûment mandaté par le Président du Directoire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Ariel CHOUKROUN, en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance.

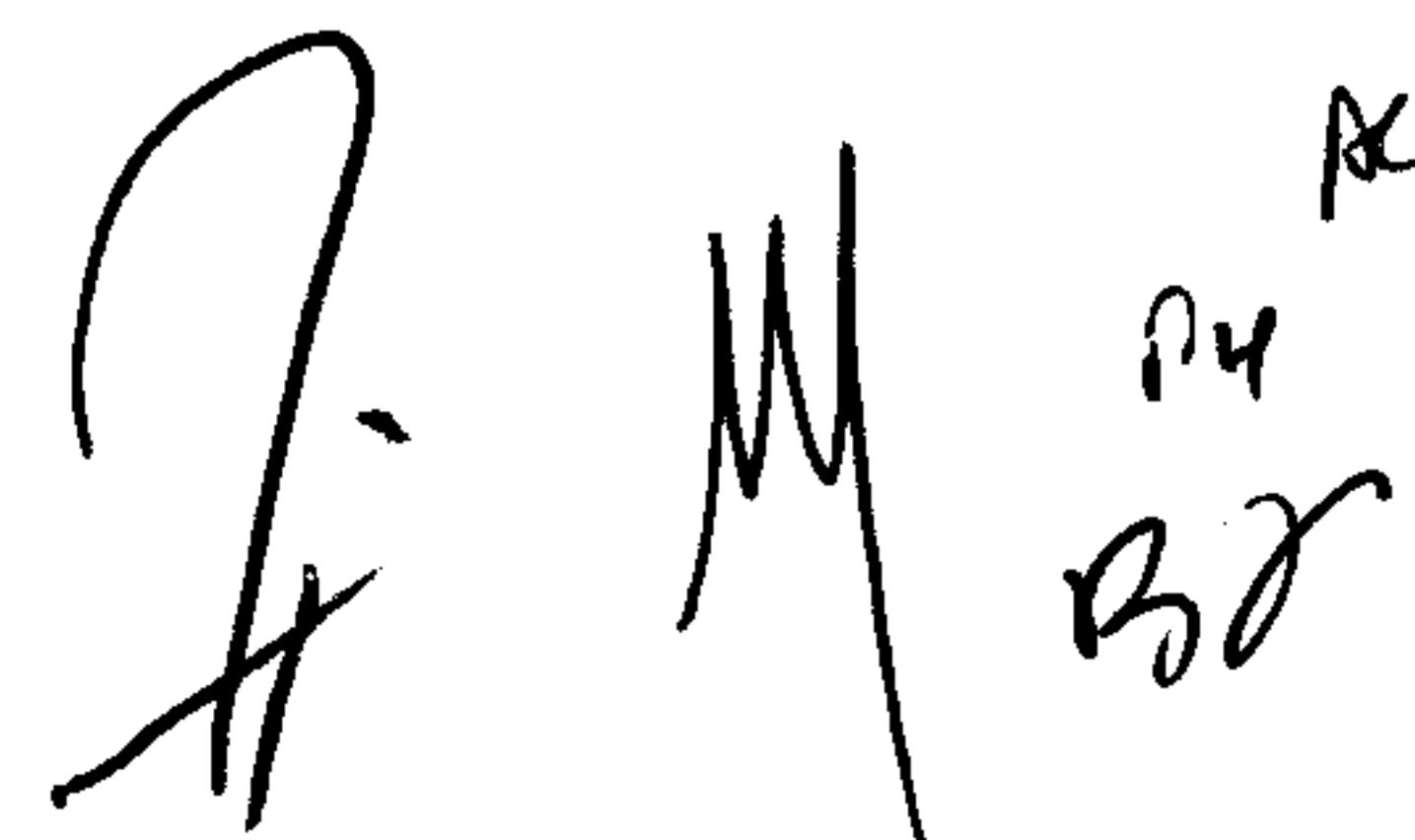
La société BANEXI VENTURES représentée par Monsieur Philippe HERBERT, et la société PETIT POUCKET représentée par Monsieur Mathias MONRIBOT, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Benjamin HAKOUN, qui assiste à la séance, est désigné comme secrétaire.

Monsieur Thierry Morin assiste à la séance.

La Société SAINT GERMES MIDI PYRENEES ASSOCIES, représentée par Madame Mireille SAINT GERMES, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée par Maître François DUVAL, dûment mandaté par le Président du Directoire, en date du 4 mai 2012, est présente.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent actions sur les 156.780 actions ayant le droit de vote.


F. M. B. R.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant le quorum requis par l'article 18 des statuts de la société, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011,
- le rapport de gestion, ses annexes et les rapports spéciaux établis par le Directoire,
- les observations du Conseil de Surveillance,
- les rapports du Commissaire aux Comptes,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion du Directoire ;
- Lecture des observations du Conseil de Surveillance ;
- Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels ;
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 et quitus aux dirigeants ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L.225-86 du Code de Commerce et suivants et approbation desdites conventions ;
- Nomination d'un nouveau membre du Conseil de Surveillance,
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire,
- Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes suppléant en raison du non renouvellement de l'ancien,
- Ratification du transfert du siège social,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et des observations du Conseil de Surveillance.

Lecture est ensuite donnée du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Handwritten signatures and initials at the bottom right of the page, including a large stylized 'J', a large 'M', and initials 'P4' and 'BN'.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

.../...

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer :

- Monsieur Thierry MORIN, demeurant 22-24, boulevard d'Inkermann – 92200 NEUILLY SUR SEINE, né le 27 mars 1952 à DREUX (28) et de nationalité française,

en qualité de nouveau membre du Conseil de surveillance, en adjonction aux membres actuellement en fonction, pour une période de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Thierry MORIN, présent à la réunion, accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées et déclare qu'il n'exerce aucune fonction et n'est frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

CINQUIEME RESOLUTION

Le mandat de la SARL SAINT-GERMES MIDI-PYRENEES ASSOCIES, Commissaire aux Comptes titulaire, arrivant à expiration lors de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de la renouveler dans ses fonctions pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

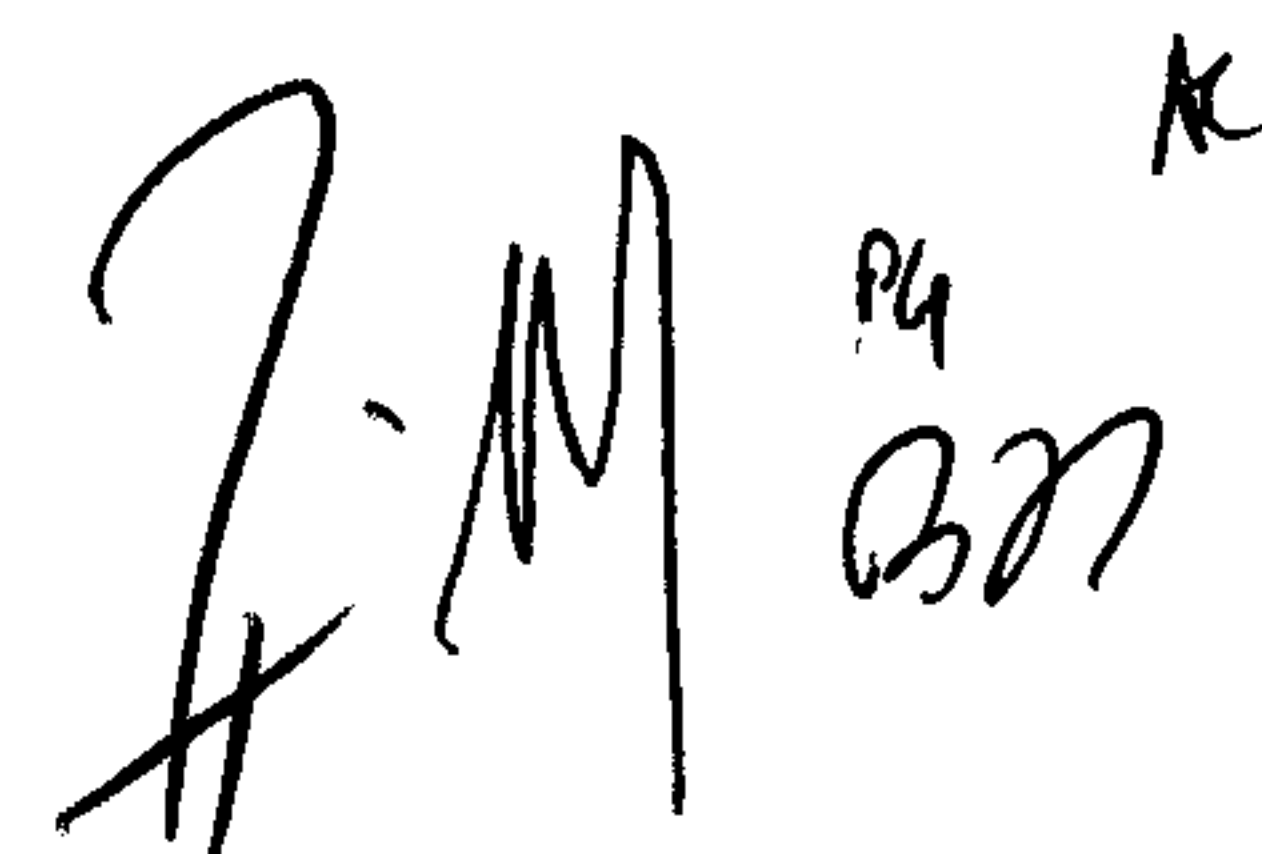
SIXIEME RESOLUTION

Le mandat de la SARL EURAUDIT, Commissaire aux Comptes suppléant, arrivant à expiration lors de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de ne pas renouveler son mandat et de nommer :

- La société KPMG SA, dont le siège social est fixé Immeuble Le Palatin – 3 Cours du Triangle – 92939 LA DEFENSE CEDEX, la mission étant assurée par la société KPMG Audit dont le siège social est sis 224 rue Carmin – BP 17610 – 31676 LABEGE CEDEX,

en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, en remplacement de la Société EURAUDIT, et ce pour une période de six exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

 J. M. PM 0377

.../...

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

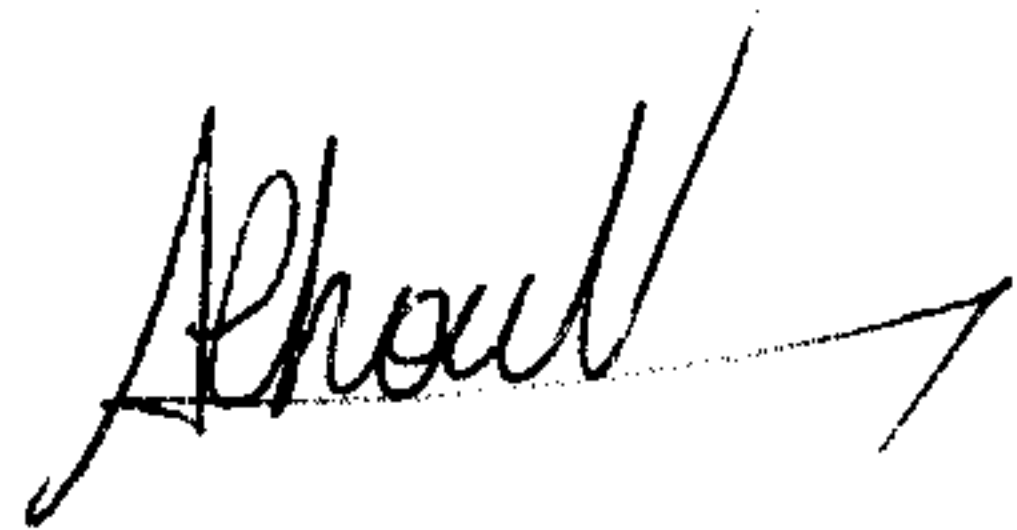
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau et par Monsieur Thierry MORIN, pour acceptation des fonctions de membre du Conseil de Surveillance.

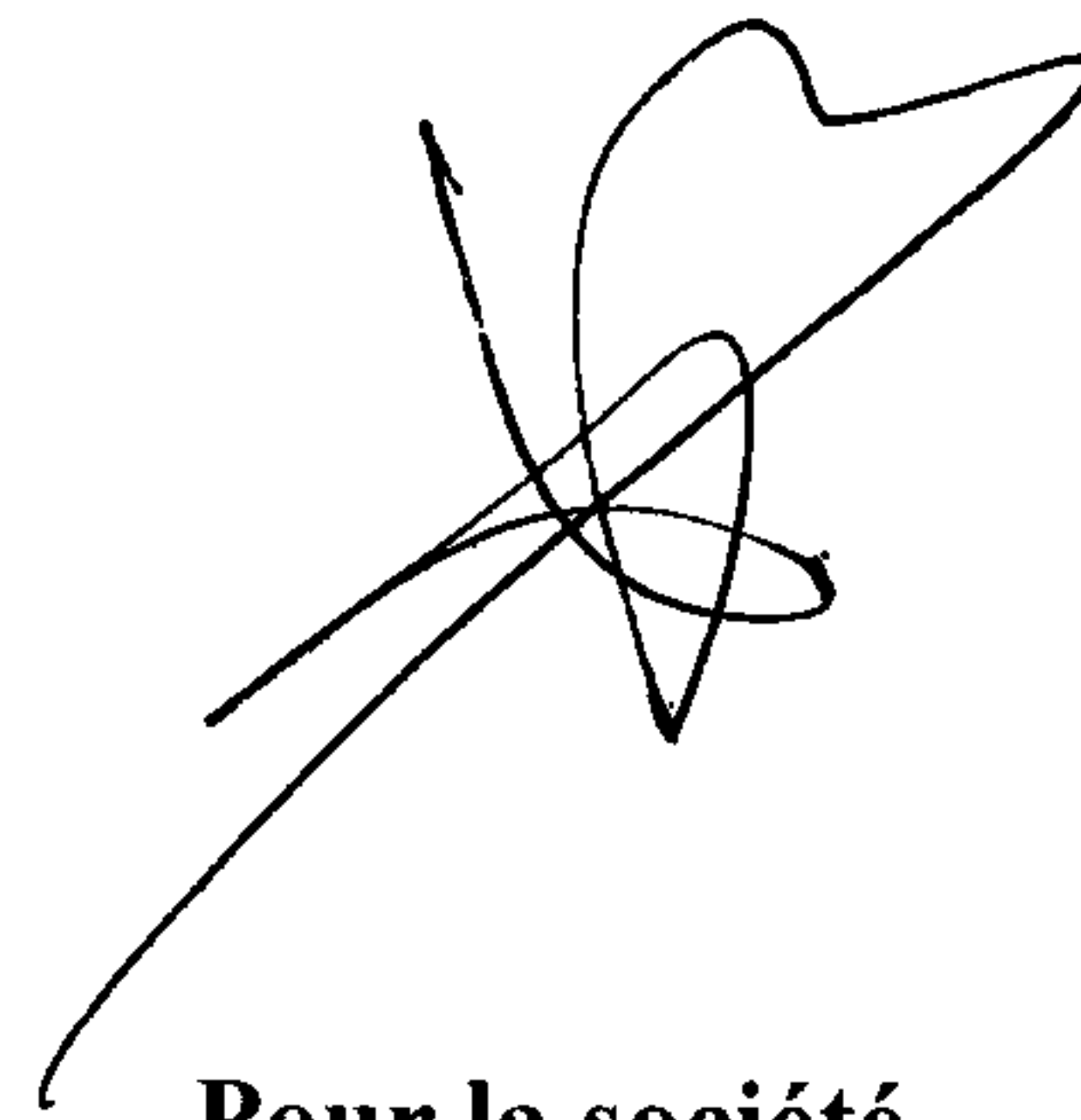
Le Président

Ariel CHOUKROUN



Le Secrétaire

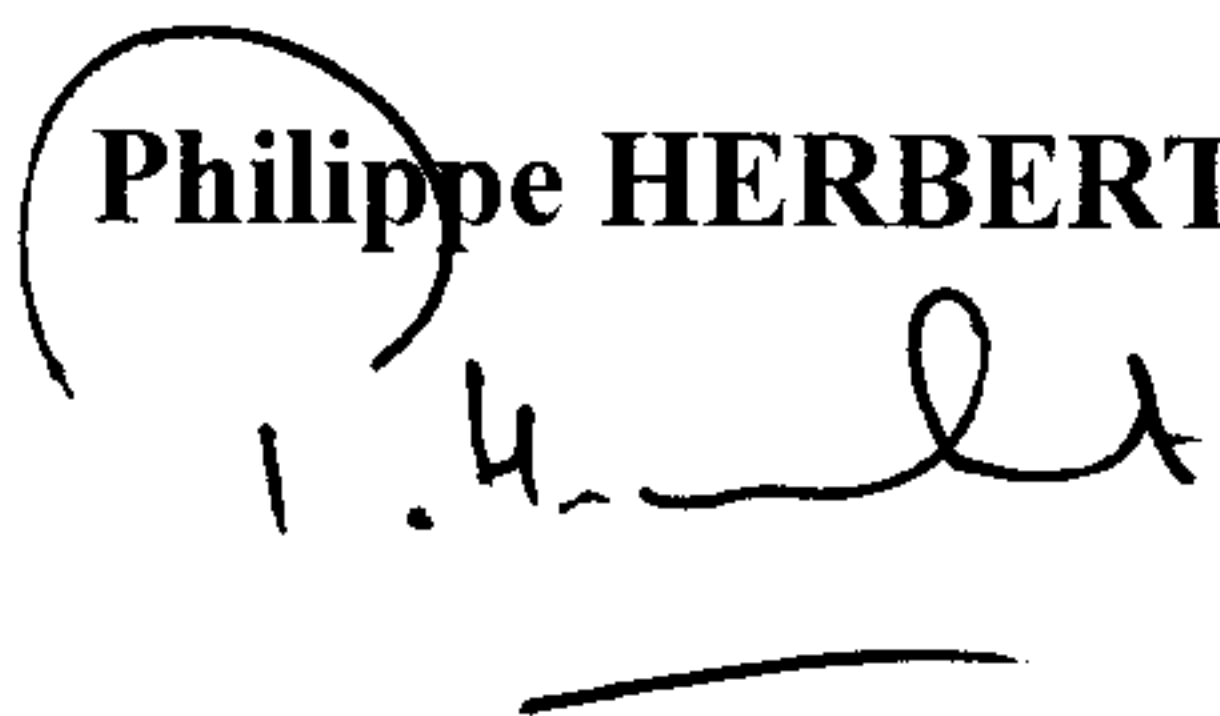
Benjamin HAKOUN



Les Scrutateurs

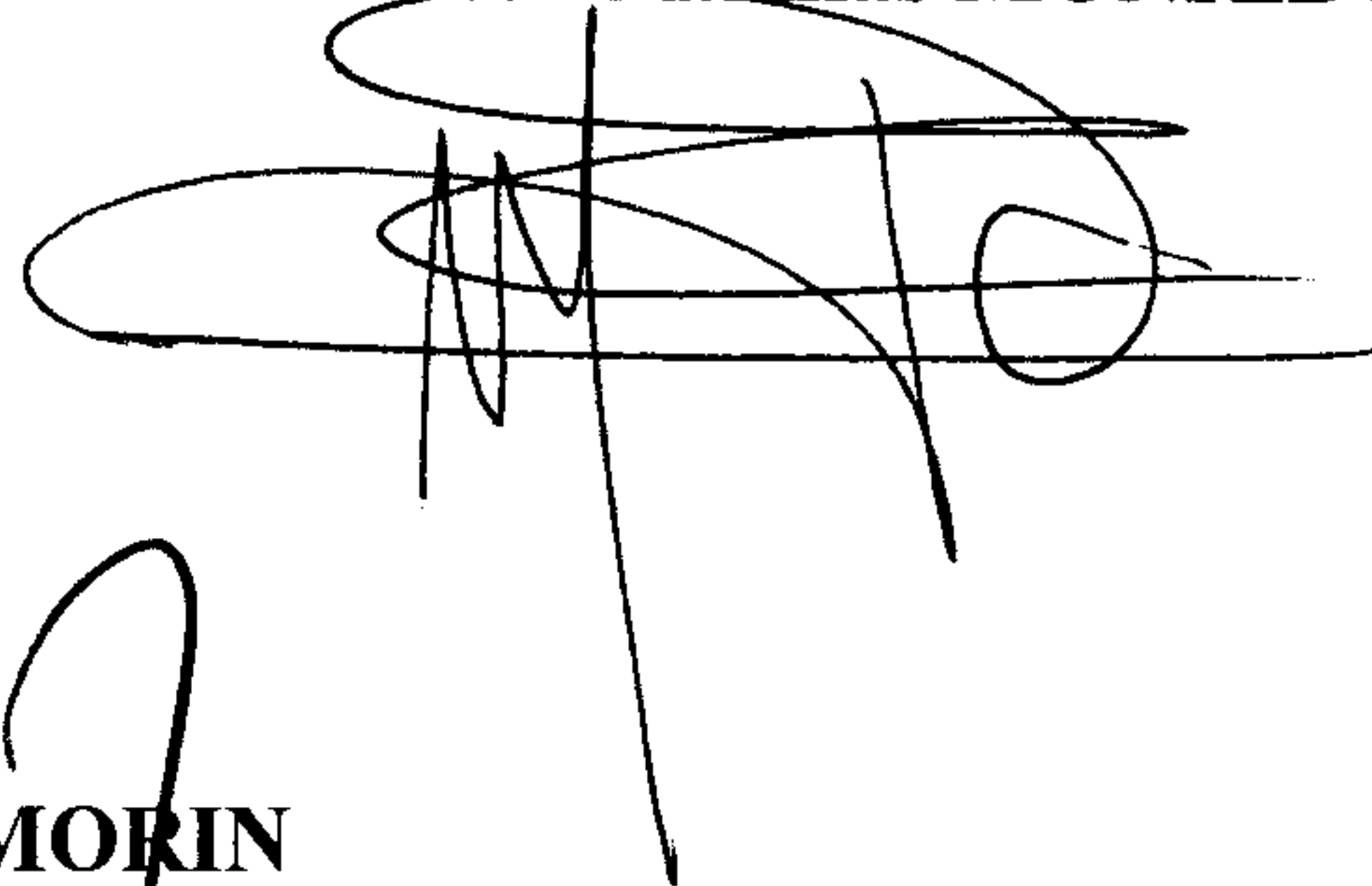
Pour la société
BANEXI VENTURES

Philippe HERBERT



Pour la société
PETIT POUCKET

Monsieur Mathias MONRIBOT



Thierry MORIN

